



Compte rendu du CTL du 27 septembre 2016

1 Transfert de la gestion financière des communes de la CC (communauté de Communes) des 2 vallées

La Communauté de Communes des 2 vallées doit être transférée de la trésorerie d'Épernay à la trésorerie de Dormans au 1^{er} janvier 2017. Ses communes membres devaient suivre en 2018. Le Directeur a décidé de transférer ces 11 communes au 1^{er} janvier 2017. Il souhaite devancer ce transfert pour soulager la Trésorerie d'Épernay qui doit déjà supporter le transfert d'activité lié à la fermeture de la Trésorerie d'Avize. La trésorerie d'Avize est en situation difficile du fait de l'anticipation des suppressions d'effectif.

La CGT s'est **abstenue** car ces transferts peuvent pérenniser la trésorerie de Dormans mais vont conduire les postes concernés à des situations difficiles en 2017. Épernay aura du mal à absorber Avize (1 personne transférée sur 3 agents actuellement) et Dormans doit déjà supporter l'arrivée de 2 communautés de communes et leur fusion.

2 Création de la commune Bourgogne-Fresne

Les communes de Bourgogne et de Fresne-lès-Reims ont décidé de fusionner au 1^{er} janvier 2017. Les 2 communes dépendent de la Trésorerie de RBB.

Il y aura quelques impacts pour la Trésorerie, pour le SPF et pour le CDIF.

3 Transfert d'assignation CSP-SFACT

Dans le cadre de la répartition de l'activité suite à la régionalisation, Châlons va récupérer l'activité CSP et SFACT du bloc 3 de la région (une partie au 1^{er} janvier 2017 et le reste au 1^{er} janvier 2018) et perd l'activité SFACT du bloc 1. Ce transfert correspond à environ **20-24 emplois** supplémentaires à l'horizon 2018.

L'absence de calibrage précis ne peut que nous inquiéter sur les conditions de mise en œuvre. Nous avons sollicité une information la plus précise possible sur les effectifs.

4 La relance par mail des redevables professionnels

La Marne avait été choisi comme département expérimentateur ; cela pourra conduire à une généralisation en 2017. La fiche qui nous a été présentée est largement incomplète il est difficile d'en tirer des enseignements.

5 La suppression de l'antenne du Pôle Contrôle Expertise de Châlons

La fiche est incomplète, elle ne prend en compte que l'aspect immobilier et aucunement les éléments chiffrés de l'activité. Ce sujet doit nous être représenté lors d'un prochain CTL mais cela a permis de soulever la question de la **fragilité des PCE** du département.

6 Points d'information du directeur et questions diverses

- Le directeur nous a informé que l'intercommunalité de Mourmelon allait fusionner avec Chalons et non Suippes, comme pressenti. Ce qui aura des répercutions sur les trésoreries puisque la gestion de la CC de Mourmelon va être transférée de la trésorerie de Suippes vers la trésorerie de Châlons.
- Un nouvel outil de recouvrement sera mis prioritairement à disposition de la trésorerie Reims CHU, en remplacement de Clo-Hélios.
- Les encadrants du département vont suivre des formations non obligatoires sur le management, orientées sur les leviers de la motivation pour les agents et les encadrants et l'accompagnement aux évolutions.
- La direction nous a indiqué être en réflexion sur les accueils/Caisse de tous les services de Reims, Épernay et Châlons.
- L'injustice de l'indemnité caisse/accueil a de nouveau été soulevée, les agents polyvalents accueil et caisse sont pénalisés par rapport à des agents exerçant uniquement l'accueil.
- La CGT a remis une pétition au directeur pour l'alerter sur la destruction programmée des services locaux du Domaine qui devrait intervenir dès janvier 2017.

Vos représentants :

Sébastien Marquis, Cécile Tillier, Vanessa Pilliaire, Carine Hoffman